

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnement pour Roubaix, trois mois	7 francs, 50
Abonnement pour Roubaix, six mois	14
Abonnement pour Roubaix, un an	25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 35 (coin de la rue Bain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et reçoit les annonces, à Paris, chez M. LAFITTE-BU... et C^o, 30, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAT, LAFITTE, BULLIET et C^o pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 20 JUIN 1868.

Bulletin politique.

Le bill relatif à l'église de l'Irlande est arrivé hier devant la Chambre des lords. La première lecture a eu lieu sans difficulté. Quant à la seconde, fixée à jeudi prochain, le comte Grey et le lord Chancellor ont annoncé qu'ils en proposeraient le rejet.

On voit que momentanément les passions religieuses et politiques sont apaisées dans la Grande Bretagne. Malgré ses échecs successifs le cabinet tory se cramponne au pouvoir, et ses adversaires l'essaient plus de l'en arracher. La rivalité entre lui et M. Gladstone semble éteinte. L'un est content d'être ministre; l'autre est satisfait d'être victorieux. Il est à croire que ce calme persistera jusqu'à la dissolution du Parlement actuel. Mais le feu ne va pas sous les cendres.

Nous apprenons l'arrivée à Suez du général Napier, du colonel Staveley et de M. Cameron. Les dépêches du commandant Napier sont publiées, par les journaux anglais. Elles constatent la difficulté de la prise de Magdala. Pour arriver à la forteresse il fallait passer par un sentier très-escarpé. Ce ne fut qu'en massant le feu de l'artillerie anglaise qu'il fut possible de protéger les troupes durant ce passage difficile. Au sommet l'on se heurtait à de nombreuses défenses artificielles, consistant en murailles de granit, percées de meurtrières. Les bastions eux-mêmes étaient surmontés d'épaisses barricades d'épines, avec d'étranges portes en pierre. Le 33^e régiment fut obligé de forcer l'entrée de la première redoute; mais une fois qu'à l'aide d'échelles, on eut surmonté la résistance, les troupes abyssiniennes prirent la fuite. Le 17, au matin, ordre fut donné de faire sortir tout le monde de Magdala avant 4 heures de l'après-midi. Quelques minutes plus tard, la forteresse tomba.

Encore une fois, qu'advient-il de cette expédition? Un journal affirme que

malgré leurs déclarations, les Anglais n'abandonneront pas l'Abyssinie et que des troupes resteront à Zoula pour garder un pied à terre. C'est ce que nous avons toujours pensé.

La Chambre italienne est revenue sur les faits de Ravenne. Un ordre du jour pur et simple proposé par M. Crispi, au nom de la gauche, ayant été rejeté, M. Finzi et d'autres députés ont proposé une motion invitant le gouvernement à « pouvoir efficacement à la sécurité publique. C'est l'état de siège en perspective.

Cet ordre du jour a été adopté par la Chambre.

Le roi de Prusse se rend demain soir à Hanovre où il séjournera lundi et mardi. Il ira ensuite à Cassel, à Mayence, où il passera les troupes en revue puis à Worms. Le roi rentrera vendredi à Berlin. Samedi il fera en personne la clôture du Reichstag.

Ce n'est pas assez de dire que M. de Bismarck vint quatre hommes. Pour le remplacer pendant son congé, il faudra nommer cinq successeurs momentanés: M. de Thie, comme ministre des affaires étrangères; M. Von der Heydt, comme président du conseil prussien; M. de Friesen, comme président du conseil fédéral; M. Debruck comme administrateur des affaires fédérales, M. de Roon comme directeur des affaires militaires et maritimes.

J. REBOUX.

La question économique, à laquelle le Corps législatif avait consacré huit séances, a été soulevée vendredi dernier au Sénat, à propos d'une pétition, et, chose qu'on aura peine à croire, peu s'en est fallu que cette question, qui préoccupe si vivement le pays tout entier, ne fût dédaigneusement écartée par l'ordre du jour, sans l'ombre d'un débat, absolument comme s'il s'agissait d'une de ces réclamations futiles qui défrayent la plupart des pétitions adressées à la haute assemblée.

Quels étaient cependant ces pétitionnaires qu'on traitait si légèrement? C'étaient 150 négociants et fabricants de Roubaix, tous bien connus et bien famés,

qui pouvaient être considérés à juste titre comme les organes de ce grand centre industriel, puisqu'ils ne faisaient que traduire les plaintes déjà exprimées par la chambre consultative des arts et manufactures. De quoi se plaignent-ils? De la situation déplorable de la fabrique roubaissienne, de l'énorme diminution de la production manufacturière, qui avait baissé de moitié, des pertes immenses qui en avaient été la conséquence et qui se chiffraient par un total de 220 millions. A quelle cause attribuaient-ils leurs souffrances? Au traité de commerce avec l'Angleterre, qui avait permis aux produits britanniques de remplacer les nôtres sur le marché intérieur, en même temps que se restreignait le débouché extérieur.

C'était donc là une pétition sérieuse entre toutes; elle émanait de personnes qui devaient inspirer tout intérêt; elle signalait des maux dont il était impossible de contester l'existence, et, si elle les attribuait au traité de commerce, elle se trouvait sur ce point en parfait accord avec les déclarations de la plupart de nos industries manufacturières qui assignent la même origine à la crise dont elles souffrent également.

Ainsi, tout convenait au Sénat à profiter de cette occasion qui s'offrait à lui pour examiner à son tour la situation économique; pour se rendre compte des causes qui avaient produit les souffrances dont on se plaignait, et pour rechercher si l'on n'était pas fondé, en effet, à considérer le traité de commerce et le système du libre échange comme ayant exercé une influence des plus fâcheuses sur le travail national.

Eh bien, malgré toutes ces raisons de soumettre la question à un débat approfondi, le Sénat allait, nous le répétons, écartier la pétition par l'ordre du jour, sans même lui accorder l'honneur d'un simulacre de discussion, lorsqu'un sénateur, qui avait été ministre de commerce au temps où le gouvernement était encore protectionniste, crut devoir s'élever contre une manière de procéder aussi sommaire, réclamer l'impression du rapport, et de mander que la discussion fût renvoyée à une autre séance.

La demande était trop légitime pour ne pas être accueillie. Ainsi, grâce à M. LeFebvre-Durulle (et nous devons d'autant plus le féliciter de la constance de ses opinions économiques, que c'est une vertu plus rare par le temps qui court), la question sera discutée au sein du Sénat. Nous ne garantissons pas que la discussion vienne cette année, ni surtout qu'elle ait la même importance qu'au Corps législa-

tif. Mais, du moins, si la pétition est entendue, ce sera avec les honneurs de la guerre.

Ce qui, à nos yeux, est surtout désirable, quand bien même le vote du Sénat devrait être semblable à celui du Corps législatif, c'est que la question soit de nouveau débattue; c'est que l'on entende le Centre et en même temps que le Progrès, c'est que l'opinion soit saisie de tous les éléments qui peuvent l'éclairer. Nous ne sommes pas de ceux qui aiment à ce qu'on tranche les questions par des coups d'Etat politiques ou commerciaux. C'est au bon sens public que nous nous adressons, et c'est de la discussion seulement que nous attendons le triomphe de nos doctrines.

Il faut avouer, du reste, que ce n'est pas le rapport de M. Gouin qui fournira de grandes lumières sur la question. Il n'est à peine une demi-colonne du *Moniteur*. C'est tout ce qui est accordé à l'examen de la situation économique. Peut-être faut-il attribuer cette extrême brièveté au rapport à l'état de santé de M. Gouin, qui est retenu chez lui par une maladie. Mais n'aurait-il pas dû alors abandonner la mission qu'il avait acceptée, et laisser à un membre plus valide le soin de traiter une aussi grave question.

Ne cherchez donc dans le rapport de M. Gouin aucun renseignement sur les faits dont se plaignent les pétitionnaires et sur l'état de l'industrie française en général. N'y cherchez pas davantage une appréciation sur quelconque de l'influence que le régime économique a pu exercer sur le travail national. Le rapporteur n'a pas jura à propos d'aborder ce débat. Ou se demande dès lors comment M. Gouin a pu être conduit à proposer purement et simplement l'ordre du jour sans plus d'examen. Les motifs qui lui fait valoir à l'appui de cette conclusion sont au nombre de deux: le premier, c'est qu'il n'y a plus rien à dire après les discussions qui ont eu lieu au Corps législatif et les explications qui ont été données par le gouvernement; le second, c'est que le Sénat, en passant à l'ordre du jour, comme il l'avait fait à propos des pétitions analogues en 1860, se montrerait fidèle à ses précédentes décisions.

Voilà les raisons péremptoires qui doivent déterminer le Sénat à écartier la pétition de Roubaix sans lui accorder plus d'attention.

Nous ne voulons pas nier certainement que les discussions qui ont eu lieu au Corps législatif n'aient été très-étendues et très-intéressantes. Mais c'est aller un

peu trop loin, que de prétendre qu'elles ont été complètes. M. Gouin oublie que, pour mener un triomphe, à M. le ministre d'Etat, on a empêché M. Thiers et M. Poyier Quartier, de lui répondre. Il y a encore beaucoup et beaucoup à dire, et si le Sénat veut s'occuper sérieusement de la question, nous ne craignons pas d'affirmer qu'aux faits et aux arguments déjà connus viendront s'en ajouter d'autres qui ne sont pas d'un moins grand poids.

Et, d'ailleurs, à quoi se réduirait le rôle du Sénat, s'il se dispensait d'examiner les questions qui lui sont soumises, sous prétexte qu'elles ont été amplement discutées au sein du Corps législatif? La mission dont il a été investi serait alors sans objet. On pourrait dire qu'il n'est qu'une suprématie dans notre mécanisme constitutionnel, et c'est une opinion qui serait dangereuse de laisser se propager. Ajoutons que les sénateurs savent très-bien faire de l'opposition, quand on leur apporte des lois qui ne leur conviennent pas. N'avons-nous pas encore présents à la mémoire les discours qui ont été prononcés par M. de Maupas et autres, contre les projets sur la presse et les réunions publiques? Il est donc permis d'espérer que, si les libertés politiques que tout le monde réclame, ont rencontré tant d'adversaires au Sénat, il s'en trouvera bien quelques uns, contre la liberté du commerce, que le gouvernement, de sa propre autorité a imposé au pays qui n'en voulait pas.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est l'argument épuisé par M. Gouin aux précédents du Sénat. De quelle date sont ces précédents? De 1860, c'est-à-dire de l'époque où fut conclu le traité de commerce avec l'Angleterre. Or, puisque l'honorable rapporteur, encore nouveau-venu dans l'Assemblée, voulait interroger les précédents du Sénat, pourquoi, au lieu de s'arrêter en 1860, n'est-il pas remonté un peu plus haut, à une année ou même seulement à quelques mois auparavant? Il serait arrivé alors à de toutes autres conclusions; car, jusqu'à cette époque, le Sénat s'était toujours prononcé avec la plus grande énergie contre le libre-échange et en faveur du système protectionniste.

Nous avons déjà signalé quelques-uns de ces votes du Sénat avant 1860. Mais puisque on invoque les précédents, il n'est pas inutile de les rappeler à notre tour. A ceux qui ont été cités par M. Gouin, nous en opposerons d'autres qui ont au moins autant d'autorité.

C'était en mars 1859, le Sénat avait été saisi de pétitions nombreuses ayant pour

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 21 JUIN 1868.

— 22 —

LE

JEUNE DOCTEUR

SECONDE PARTIE.

X

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 19 juin 1868.)

La femme Valkiers et le grand-père entrèrent ensemble dans le cabinet, et, voyant l'expression d'une profonde frayeur dans les yeux d'Adolphe, ils demandèrent :

— Est-ce M. Heuvels qu'on va administrer? Hélas! quel terrible malheur! Venez, venez, Française!

— En achevant ces mots, les femmes et le vieillard coururent vers la porte, pour se mettre à genoux sur le seuil, jusqu'à ce

que le vitaique eût disparu dans la demeure du malade.

D'arrière la fenêtre du cabinet, Adolphe se tenait la tête baissée. Il resta un instant comme ébahi, mais bientôt il tourna un regard suppliant vers le ciel et pria, avec toute l'ardeur de son âme, pour Adeline et pour son père.

Le son de la clochette cessa. La veuve Valkiers, le grand-père et Françoise rentrèrent dans le cabinet. La mère et la fille se mirent à pleurer; le vieillard secouait tristement la tête et murmurait en lui-même :

— Quel coup inattendu! Adolphe, vous vous êtes trompé dans vos prévisions; vous croyiez qu'il n'y avait pas le moindre danger à craindre.

— Je n'y comprends rien, bégaya le jeune homme. Les docteurs se seraient-ils donc trompés? Impossible! Les signes de l'inflammation de la fièvre sont trop clairs.

— Il me semble, Adolphe, que vous jugez trop légèrement la pleurésie. Beaucoup de gens en meurent.

— Oh, grand-père, c'est un mal grave, quand on ne le prend pas à temps; mais tenez la maladie a été combattue aussitôt qu'elle s'est déclarée. Il faut qu'elle soit compliquée d'une autre maladie; c'est ainsi que la pleurésie devient dangereuse.

— Pauvre M. Heuvels! dit la veuve. Il n'aurait voulu et nous a fait beaucoup de chagrin sans le savoir, par aveuglement, suite de médisances; mais, maintenant, je sens bien qu'une vieille amitié ne se rompt pas si facilement. Cette terrible nouvelle m'a déchiré le cœur comme si mon propre frère était à l'agonie. O mon Dieu! daignez lui conserver la vie!

— Adeline, Adeline, sanglota Françoise. Mieux que moi, comme le désespoir doit vous avoir brisée! Je vois vos larmes, j'entends vos sanglots! Assise près du lit de mort de votre père!... Ah! le cœur me saigne à la pensée de votre immense douleur!

Adolphe essaya de consoler sa mère et sa sœur en leur disant que tout espoir n'était pas encore perdu; mais il était lui-même en proie à une inquiétude si évidente, et sa parole était si peu assurée, quelle resta sans impression sur l'esprit des deux femmes.

Un long silence régna dans l'appartement; la veuve le rompit la première en disant à voix basse à sa fille, qu'elle prit par la main :

— Venez, mon enfant, montons; nous prions Dieu dans la recueillement, afin qu'il soit miséricordieux pour Adeline et pour son père.

En ce moment, une voiture s'arrêta devant la porte, et immédiatement après, quelqu'un frappa à la porte du cabinet. Le grand-père ouvrit et s'incina profondément; c'était M. Van Horst qui venait d'entrer.

— Vous avez du chagrin, mes bons amis? demanda-t-il en regardant chacun avec étonnement. Des larmes? J'espère qu'il n'est rien arrivé de fâcheux?

— Le malheureux M. Heuvels! on l'administre en ce moment! répondit le vieillard.

— Et c'est pour cela que vous êtes si desolés? J'ai vu en effet des gens avec des flambeaux devant sa maison.

La femme Valkiers se disposait à quitter la chambre avec sa fille, et le grand-père fit également un pas vers la porte,

croquant que M. Van Horst désirait causer avec Adolphe seul; mais M. Van Horst les retint amicalement en disant :

— Restez, je vous en prie; ce que j'ai à dire a autant d'importance pour vous que pour Adolphe. Asseyons-nous, j'ai mal choisi mon heure; mais la nouvelle que je vous apporte rassérènera vos esprits.

Et se tournant vers le jeune homme, il ajouta d'un ton joyeux :

— Je viens de la ville. Ah! docteur, j'y ai trouvé pour vous quelque chose de superbe, de complet; une maison dans la rue de l'Empereur, pas trop grande, mais dans le style moderne; bien soignée et charmante comme un bijou. Deux mille francs de loyer seulement.

— Deux mille francs! murmura le vieillard avec stupefaction. Mais c'est énorme. Comment Adolphe pourra-t-il jamais gagner assez d'argent pour payer un semblable loyer?

— Bah! ceci est mon affaire, répondit M. Van Horst en riant. La première année, la charge sera un peu lourde à supporter; mais plus tard vous vous félicitez de ce que j'ai de prime abord mis M. Valkiers dans la bonne voie. Pour gagner la confiance publique, on doit se comporter comme si l'on n'avait pas besoin de cette confiance. Dans une grande ville, ce n'est pas comme dans un village; tout y est plus grand en proportion, les dépenses et les recettes. En tout cas je demeure responsable des conséquences de mon conseil.

— Et avez-vous déjà loué cette maison? demanda la mère, non sans un certain effort.

— Non, je ne veux pas la louer avant

qu'Adolphe l'ait vue, et je venais la chercher pour l'emmener avec moi à Anvers.

Il pourra aller visiter la maison et s'entendre avec le propriétaire sur les conditions. Demain, dans l'après-midi ou vers le soir, il sera de retour... Docteur, vous avez pas de client gravement malade qui vous empêche de vous absenter pendant vingt-quatre heures, n'est-ce pas? Autrement vous pourriez venir par la diligence, et je vous attendrais vers la fin de la semaine. S'il n'y a pas d'empêchement, ma voiture est devant la porte. Dans trois bonnes heures, nous sommes à Anvers.

— Je vous prie de m'excuser, monsieur Van Horst, dit Adolphe; il m'est absolument impossible de quitter le village dans les circonstances actuelles; non-seulement parce que la commune restait tout à fait sans médecin, mais encore parce qu'il serait inconvenant et répréhensible de m'éloigner d'ici tandis que mon malheureux confrère est en danger de mort.

— Vraiment, vous êtes donc son médecin? Vous a-t-il fait appeler!

— Non, mais c'est égal, je ne puis profiter maintenant de votre offre obligeante. Vous le comprenez bien, sans doute?

— Soit, nous attendrons donc quelques jours.

— Et M. Van Horst reprit en secouant la tête :

— Ainsi votre confrère d'en face ne vous a pas fait appeler; c'est un affront qu'il vous a fait.

En ce moment, la sonnette tinta de nouveau et annonça que le saint sacrement quittait la maison du malade.

Les femmes et le vieillard coururent de nouveau à la porte; Adolphe et M. Van Horst restèrent silencieux et la tête baissée.